



Prévention du harcèlement entre élèves

Descriptif de projet



Avant de remplir le formulaire de candidature, prenez connaissance du descriptif de projet ci-dessous et assurez-vous que les **conditions de participation et d'implantation** seront respectées !



1. Contexte et informations sur la problématique

Ces dernières années, les cas de harcèlement entre élèves font de plus en plus parler d'eux, largement relayés par la presse. *S'agit-il pour autant d'un nouveau phénomène de violence à l'école ?* Non, c'est un phénomène qui a été davantage cerné grâce à de nombreuses recherches et qui, dès lors, peut-être repéré et qualifié avec plus d'efficacité que dans le passé. Aujourd'hui, la plupart des études en Europe concluent que 8 à 15% des jeunes scolarisés seraient concernés par des situations de harcèlement. Sachant que les conséquences psychologiques et scolaires peuvent s'avérer graves, il est temps d'en parler le plus largement possible et de diffuser les moyens de prévention et d'intervention qui existent aujourd'hui.

Mais de quoi s'agit-il exactement? Qu'est-ce que le harcèlement entre élèves ?

Commençons par un exemple : Jérémie est nouveau dans une école avec internat. Un soir, les jeunes de sa section sont rassemblés dans la salle de jeux, ils se racontent des blagues. Jérémie qui est plutôt réservé finit par en raconter une. Sa blague fait un 'flop'. Silence. Max, un élève à peine plus âgé, à l'aise dans le groupe et bien intégré, familier des bonnes blagues bien racontées, enchaîne par une blague moqueuse à propos de Jérémie et déclenche les rires de toute l'assistance. Désappointé, mal à l'aise, Jérémie ne se sait que répondre et esquisse un rire jaune. C'est à partir de là, que, durant les jours suivants, Max continuera à mettre de l'ambiance en se moquant des blagues à la c... de Jérémie. La stigmatisation de Jérémie commence alors, ainsi que son calvaire : il sera victime de moqueries à répétition, de mises à l'écart, de jets d'objets en classe, ... Son parcours scolaire va s'en ressentir et il finira par devoir changer d'école.

On le voit dans cet exemple, le harcèlement entre élèves (appelé school-bullying en anglais) présente plusieurs caractéristiques assez précises. Généralement, les spécialistes affirment qu'un jeune est victime de harcèlement lorsque :

- il est soumis **de façon répétée et sur une certaine durée** à des comportements perçus comme violents, négatifs, agressifs de la part d'une ou plusieurs personnes;
- il s'agit d'une **situation intentionnellement agressive** qui vise à mettre en difficulté la victime ;
- il y a une **relation de domination** psychologique telle que la victime n'est pas en mesure ou ne se sent pas en mesure de sortir de ce rapport de force, de se défendre.

Ce qui veut dire aussi que lorsque deux jeunes de force égale (pas seulement physique...) se disputent, se moquent, s'insultent, se battent, il ne s'agit pas de harcèlement.

Sous quelles formes se manifeste le harcèlement ?

C'est là un des aspects qui le rend difficilement identifiable : le harcèlement peut prendre de nombreuses formes. Il peut être « **physique** » : faire des gestes, donner des coups, jeter des objets, bousculer, contraindre à certaines actions ; il est le plus souvent « **verbal** » : insulter, se moquer, donner des surnoms, faire circuler de fausses rumeurs, menacer, user de sarcasmes ; il peut s'agir de « **racket** » : appropriation d'objets appartenant à la victime, taxage ou grattage de cigarettes, d'argent, de gsm, ... ; il peut être question aussi de **harcèlement sexuel** et, de plus en plus souvent, semble-t-il, de cyber-harcèlement, comme par exemple, envoyer des messages négatifs par sms ou sur les réseaux sociaux, ou le « outing », le fait de diffuser publiquement des informations privées qui avaient été transmises sous le sceau de la confiance et qui sont envoyées à un groupe de personnes beaucoup plus large, ou encore, la diffusion de photos et de vidéos de la victime diffusées sans son consentement et affublées de commentaires humiliants.

La plupart du temps, les victimes subissent plusieurs de ces formes de harcèlement et la détresse psychologique qui en découle est souvent d'autant plus grande que le harcèlement est plus intrusif dans leur quotidien, non seulement à l'école, mais aussi à la maison ou hors des murs de l'école via les réseaux sociaux et l'utilisation fréquente de leur GSM.

Une autre dimension importante de ce phénomène réside dans sa **nature « groupale »**. Contrairement à d'autres formes de violence à l'école, **les cas de harcèlement ont lieu en présence et grâce au groupe de pairs, les 'témoins'**. La plupart du temps, le 'harceleur' va rechercher, grâce à une instrumentalisation du rire (« ...et c'est pour rire » - « LOL ! »), à renforcer sa position dominante dans le groupe en agissant devant des témoins. Certains rallient le 'harceleur'¹ (les 'suiveurs'), d'autres ne présentent pas de positionnement clair ('outsiders') ou ne voient rien, d'autres enfin vont chercher à secourir la victime ('sauveurs'). Dans tous les cas, ceux qui n'agissent pas pour stopper le harcèlement renforcent celui-ci.

Ch. Salmivalli, de l'Université de Turku en Finlande, a démontré qu'une stratégie efficace de prévention consiste précisément à agir sur les 'outsiders' en leur donnant les moyens et les

¹ NdA : Nous choisissons de mettre ces étiquettes entre guillemets précisément car il s'agit de rôles dans un phénomène de groupe. Ainsi il ne faut surtout pas réduire les personnes à leurs comportements et leurs rôles dans un groupe à un moment donné. Cela conduirait à terme à condamner les 'harceleurs' à le rester, de même que les victimes. Idéalement, il serait plus avisé, mais plus lourd d'un point de vue stylistique, de parler de personnes ayant des comportements de harcèlement, de personnes victimes de harcèlement, etc.

compétences pour s'impliquer afin de faire cesser la situation de harcèlement. *En effet, la plupart des témoins n'oseront pas agir par peur des représailles et/ou de se voir considérés comme une 'balance'.*

Par ailleurs, le harcèlement est généralement invisible aux yeux des adultes tout en étant parfaitement visible pour les jeunes. C'est le **phénomène d'INVISIBLE VISIBILITE** nommé et décrit par J.-B. Bellon et B. Gardette dans « Harcèlement et brimades entre élèves, la face cachée de la violence scolaire (2010) ». Des élèves peuvent en agresser un autre 6 à 8 fois par jour, dans l'enseignement secondaire, rien que pendant les interours non surveillés ou dans des espaces échappant au regard des adultes au sein de l'école (ou plus simplement par gsm...).

Au final, déséquilibre de force, volonté de nuire, répétition, phénomène de groupe, instrumentalisation du rire, loi du silence, invisible visibilité, ces caractéristiques rendent le phénomène du harcèlement difficile à appréhender.

Néanmoins des dispositifs de prévention et d'intervention existent et les adultes de l'école peuvent se les approprier, y compris avec les jeunes, les parents et les services d'accompagnement des écoles, pour construire des écoles sans harcèlement.

2. Principes généraux pour agir contre le harcèlement à l'école : « mieux vaut prévenir que guérir »

Au travers du projet proposé aux écoles secondaires, l'Université de Paix asbl propose un accompagnement pour développer une politique de prévention et d'intervention face aux violences entre élèves au sein de l'établissement.

Cette politique reposera sur plusieurs axes d'actions :

1. Favoriser un climat d'école et de classe bienveillant et accueillant

Il s'agira ici **d'agir en prévention fondamentale sur la qualité de vie et de relation** au sein de l'école. Identifier les aspects de l'école où le bien-être de chacun est assuré (facteurs de protection) et là où il y a des améliorations à apporter pour augmenter le sentiment de bien-être² (facteurs de risques). Sur ce plan, il peut s'agir d'agir sur la nourriture à l'école, la qualité des toilettes, l'aménagement des classes, mais aussi les horaires, les possibilités de participation des élèves à la vie et à l'identité de l'école, les pédagogies utilisées et leur adaptation aux élèves, la cohésion de l'équipe éducative, les normes sociales et les pratiques par rapport à la gestion des conflits et des diverses formes de violence, l'accompagnement des élèves en difficulté, l'organisation d'activités parascolaires in situ, l'accueil des nouveaux, le développement des compétences sociales et émotionnelles des élèves, etc.

² Le bien-être à l'école ne suppose pas d'être bien en permanence à l'école ! C'est tout à fait impossible, et si cela devenait une norme sociale, cela représenterait une lourde contrainte pour nombre de personnes au sein de l'école. Le bien-être à l'école suppose donc la possibilité d'être accueilli et respecté aussi quand cela va mal !

II. Des règles concrètes et connues, assorties de sanctions éducatives et des normes sociales valorisées et discutées.

La capacité à vivre en groupe de manière pacifique dans un espace limité suppose la mise en place de règles³ pour fixer une limite aux comportements autorisés ou non. Ce qui suppose aussi qu'il y ait des sanctions éducatives lorsqu'une règle est transgressée.

Par ailleurs, nos comportements et attitudes en groupe sont influencés par les normes⁴ sociales dominantes dans les groupes d'appartenance au sein de l'école. Un moyen d'action pour prévenir le harcèlement et améliorer le climat scolaire est d'**agir sur ces normes sociales pour prévenir les violences invisibles**⁵, comme le sont le harcèlement et d'autres formes de rejet social.

Divers moyens existent pour agir en ce sens : les temps de régulation/médiation de classe; les pratiques d'entraide entre élèves au sein de l'école ; l'engagement et la participation des jeunes à la construction d'un climat positif dans l'école et les classes; la sensibilisation des adultes et des jeunes à propos des notions de normes, de stéréotypes, de phénomènes de groupe ; la médiation par les pairs, ...

III. Des lieux de parole au sein de l'école

La vie en groupe contraint, comme c'est le cas à l'école où les élèves ne choisissent ni leur école, ni leur classe, nécessite du temps et de l'énergie pour **prendre soin des relations**. Apprivoiser nos différences, apprendre à vivre ensemble pacifiquement n'est pas envisageable sans **qu'un espace formel de régulation/médiation** ne soit ouvert pour chaque groupe classe. Ce type de temps et d'espace de parole permet tout à la fois de « s'accorder » pour vivre ensemble et de révéler et réduire les violences invisibles.

Prévoir ces temps pour les groupes-classes, et aussi, pour les adultes de l'école, est un outil important pour la prévention comme pour l'intervention face aux violences.

IV. Informer et sensibiliser les élèves au phénomène du harcèlement

Les élèves, très jeunes, sont en mesure de **comprendre certains phénomènes de groupe** et, de ce fait, de ne pas tomber dans certaines dérives.

De nombreux moyens existent pour sensibiliser les jeunes :

- les jeux de rôles ;
- utiliser des livres, des films pour aborder ce sujet en classe ;
- organiser des événements spéciaux contre le harcèlement ;
- réaliser un film, un bulletin d'infos, des quizz, etc. sur ce thème ;
- organiser des ateliers sur le respect des différences
- l'utilisation d'un questionnaire sur le harcèlement
- développer les pratiques coopératives et solidaires de soutien par les pairs : pairs écoutants, les médiateurs, les parrainages, les pairs aidants (pour aide scolaire), etc.

³ La règle désigne un principe de conduite, la règle est nécessairement explicite et précise. Elle varie en outre en fonction des lieux dans lesquels elle est-ou pas- d'application. L'application d'un règle suppose de l'associer à une sanction. (Humbecq, Hardy, Prévention de la violence dans les cours de récréation, 2013).

⁴ La norme, définit un critère, un principe auquel se réfère tout jugement de valeur morale ou esthétique, la norme est généralement imprécise et floue. Elle varie en outre en fonction des groupes sociaux au sein desquels elle se manifeste. La diffusion d'une norme suppose d'y associer un espace de parole. (idem, 2013).

⁵ Celles qui échappent au regard des adultes.

D'après Ch. Salmivalli, **4 notions** sont à travailler avec les jeunes :

- Développer la **conscience du rôle joué par le groupe** dans le harcèlement ;
- **Accroître l'empathie** pour les victimes ;
- Développer les **stratégies des élèves pour aider les victimes** ;
- Augmenter **les capacités** des élèves à faire face au harcèlement.

Très concrètement, il s'agira pour l'école de s'approprier un dispositif de sensibilisation des élèves (animations en classe par des enseignants et des éducateurs) autour des notions citées ci-dessus.

V. Impliquer les parents dans la prévention.

Trouver les moyens dans l'école **d'impliquer et de faire participer** les parents à une politique de prévention générale de la violence à l'école, via le conseil de participation, via les associations de parents, l'organisation de conférences, la réalisation de projets par les élèves, etc.

VI. Inscrire ces démarches dans la durée

Apprendre aux jeunes à vivre ensemble à l'école ne relève pas d'un effet de mode mais d'une nécessité. Il s'agira **d'inscrire le travail de prévention dans les habitudes de l'école afin qu'elles s'inscrivent dans la durée.**

L'école peut se doter d'une politique pour une école sans harcèlement contenant un plan d'action lorsqu'un cas de harcèlement est détecté dans l'école. Là aussi, des exemples existent qui pourront permettre aux écoles d'avancer rapidement sur ce plan.

Le rôle de la direction est ici primordial pour assurer un pilotage à long terme de la politique de prévention des violences scolaires.

3. Objectifs généraux du projet « Harcèlement à l'école : nous voulons que ça s'arrête ! »

Les objectifs généraux du projet visent à :

1. **Inform**er et **sensibiliser** l'ensemble de l'équipe éducative (direction, éducateurs, enseignants, ...) et des acteurs concernés (cPMS, médiateurs, AMO, asbl locales, ATL, ...) au phénomène de harcèlement et aux moyens de prévention et d'intervention existants ;
2. Constituer et **former une équipe de personnes-ressources** qui assurera à terme la mise sur place d'une politique commune de prévention et d'intervention dans les cas de violences entre élèves ;
3. Concevoir et **co-animer des ateliers de sensibilisation** des élèves aux phénomènes de groupe, e.a. le harcèlement.
4. Concevoir et **éditer les supports écrits et médias nécessaires** pour favoriser l'autonomie des équipes éducatives dans l'implantation durable d'une politique et d'un plan d'actions pour prévenir les violences entre élèves au sein de leur école.
5. **Autonomiser l'école et ses partenaires** dans la prise en charge et la prévention des situations de harcèlement entre élèves.
6. **Evaluer le projet-pilote** afin d'augmenter son efficacité et son adaptabilité aux spécificités de chaque établissements scolaires

4. En pratique :

Axe 1 : Sensibilisation et information des adultes de l'école et des partenaires :

Une conférence informative, explicative et interactive est organisée afin de sensibiliser et de proposer aux partenaires internes et externes de l'école de s'engager dans le projet.

Entre février et juin 2014, l'école fixe une date de conférence, en concertation avec l'Université de Paix asbl et invite tous les partenaires intervenant au sein de l'école à y participer (direction, enseignants, éducateurs, personnel d'entretien, cPMS, PSE, médiateur, AMO, écoles de devoirs, ATL, planning familial, ...).

La conférence vise à informer les partenaires concernant le phénomène du harcèlement entre élèves. Ce phénomène sera resitué dans le contexte plus large de la qualité du climat scolaire et de la prévention de la violence en milieu scolaire.

Par ailleurs, les axes du projet seront présentés, ainsi que sa chronologie.

A l'issue de la conférence, les participants seront invités à se positionner quant à leur volonté et leur motivation à mener ce projet au sein de l'établissement avec l'Université de Paix asbl.

Au plus tard à la fin du mois de juin 2014, l'Université de Paix asbl communiquera le nom des 12 écoles sélectionnées pour ce projet-pilote.

Axe 2 : Constitution d'une équipe ressource pour gérer et coordonner le projet au sein de l'école

Il s'agira ici de **déterminer les rôles des différents intervenants** et partenaires dans le projet, ainsi que de définir le planning du projet et le calendrier de formation et d'animation. Une fois l'équipe constituée, il est utile de **proposer une personne référente du projet** qui assurera les communications et coordinations nécessaires entre les partenaires, y compris l'Université de Paix asbl. La répartition des rôles au sein de l'équipe sera fonction du plan d'actions qui se construira au fur et à mesure de l'avancement du projet

Axe 3 : Formation de l'équipe ressource à la prévention et l'intervention dans les situations de harcèlement entre élèves (et autres formes de violences)

Une **formation de 3 journées** est prévue pour l'équipe ressource, afin d'assurer un transfert de compétences. Tous les outils et supports de formation seront transmis à l'équipe pour qu'elle puisse se les approprier et les réutiliser.

Elle poursuit les objectifs suivants :

- Se **construire une représentation du phénomène** de harcèlement en le distinguant des autres formes de violences
- **Distinguer les différents types de prévention** notamment pour éviter l'effet inverse des actions menées pour prévenir les faits de harcèlement
- **Expérimenter des outils de prévention du harcèlement** et autres formes de discriminations entre pairs :
 - Prendre conscience de la dynamique du phénomène d'exclusion basée sur la différence
 - Comprendre le concept de stéréotype et se questionner sur ceux que je colle à des groupes et/ou à des personnes
 - Mieux comprendre ce que vivent les personnes exclues ou discriminées
 - Constituer un groupe qui apprivoise les différences et apprend la coopération
- **Identifier et expérimenter des actions pour intervenir** dans les situations de harcèlement
- **Découvrir et élaborer des dispositifs de prévention** spécifique du harcèlement entre pairs

Axe 4 : Animation d'ateliers de sensibilisation aux phénomènes de groupe (e.a. le harcèlement) et expérimentation des espaces de régulation de classe.

Des **ateliers de sensibilisation** seront organisés au sein de quelques classes de l'école. Ceux-ci seront centrés sur les compétences suivantes :

- Développer la **conscience du rôle joué par les phénomènes de groupe dans les relations interpersonnelles** ;
- **Accroître l'empathie des élèves** ;
- Augmenter **les capacités** des élèves à réagir adéquatement face au harcèlement.

Un des objectifs de ces ateliers est de transférer la compétence d'animation de ces ateliers à l'équipe ressource. Un deuxième objectif consistera à évaluer les effets à court et moyen

terme de ces ateliers.

La **méthodologie est (inter)active** (apprendre en faisant) :

- Activités concrètes : jeux passant par le corps, activités orales ou écrites.
- Mises en situation : exercices d'entraînement, jeux de rôle, théâtre forum, observation structurée.
- Partage et échange d'expériences personnelles.

Les retours théoriques se font sur base des échanges autour du vécu des participants.

Par ailleurs, l'équipe ressource sera amenée à **mettre en place les espaces de régulation** au sein des classes directement concernées par le projet-pilote (qui intervient, quand, à quelle fréquence,...).

Axe 5 : Evaluation du projet

Des **temps d'intervention seront prévus pour l'équipe ressource** afin d'évaluer et d'ajuster le déroulement du projet au fur et à mesure de son avancement et de son installation au sein de l'école.

Une **évaluation du projet** est prévue pour chacun des axes de projet et auprès de chacun des partenaires. L'évaluation se fera essentiellement sur base de questionnaires et d'entretiens.

5. Chronologie du projet

Nov. 2013 à janv. 2014 : candidatures

Appel à candidatures : les **formulaires** sont complétés en ligne par les directions intéressées pour le 31 janvier 2014 au plus tard.

Fév. à juin 2014 : pré-sélection (informations et votes)

20 écoles secondaires sont sélectionnées sur base des formulaires en ligne. Dans ces écoles, une **conférence** explicative d'1h30 est donnée à l'ensemble des adultes de l'école et des partenaires (CPMS, médiateur scolaire, AMO, Association de Parents, CLPS, ...).

Suite à cette conférence, les adultes de l'école **votent** anonymement, pour déterminer s'ils trouvent que la mise en place d'un projet de prévention du harcèlement est intéressant pour l'école ou pas, et éventuellement s'ils seraient motivés de s'impliquer concrètement dans ce projet.

Juin à sept. 2014 : sélection des écoles et des personnes - ressources

Sur les 20 écoles présélectionnées, 12 écoles sont choisies pour bénéficier de l'intervention de l'Université de Paix durant l'année scolaire 2014-2015. Une équipe de personnes –ressources est mise sur pied. Cette équipe sera pluridisciplinaire (membres de la direction, enseignants, éducateurs, agent PMS, ...).

Sept. 2014 à juin 2015 : Formation de l'équipe-ressource et co-animation d'activités de sensibilisation des élèves.

Durant cette phase, l'équipe-ressource est accompagnée par l'Université de Paix pour :

- mettre en place un plan d'amélioration du climat scolaire (prévention fondamentale et générale de la violence)



- comprendre, identifier et prévenir le phénomène de harcèlement entre élèves (e.a. outils d'animation et de régulation de classe)

- s'approprier des outils d'intervention dans les cas de harcèlement

Pour atteindre ces objectifs, 3 journées de formation seront planifiées durant cette période, ainsi que des (co)animations de sensibilisation des élèves à certains phénomènes de groupe et au harcèlement.

L'équipe-ressource prévoit de se réunir une fois par mois pour élaborer le plan « climat scolaire et prévention des violences entre élèves », ainsi que pour organiser et préparer les activités de prévention auprès des élèves.

Sept. 2015 à juin 2016 : accompagnement et coachings adultes (dans le cadre de la formation continue)

La possibilité est offerte à l'école de prévoir, dans le cadre de la formation continue des membres du personnel, 2 journées pédagogiques afin d'assurer un accompagnement de l'équipe-ressource durant sa 2^e année de fonctionnement.

6. Conditions de participation et d'implantation

Pour que ce projet puisse s'implanter dans l'école, il est nécessaire que :

- Le PO soit d'accord le projet (accord écrit).
- La direction de l'établissement scolaire soit prête à piloter ce projet pour qu'il s'institutionnalise à long terme au sein de l'école (soutien à tous niveaux, suivi des personnes engagées dans l'équipe-ressource, insertion dans le plan de formation des membres du personnel, etc.).
- La conférence informative puisse être organisée entre février et juin 2014 pour l'ensemble des membres du personnel de l'école, ainsi que les membres de l'équipe PMS. D'autres intervenants peuvent être invités : médiateurs scolaires, AMO, représentants de l'association de parents, etc.
- La direction soutienne l'équipe-ressource au niveau logistique : organisation et planification des animations, allocation de locaux, matériel, adaptation des horaires de cours, ...
- L'école, en partenariat avec l'Université de Paix asbl, demande la subsidiation des formations dans le cadre de la formation continue des enseignants (Cecafoc, Cecp, etc.)
- La politique de prévention et d'intervention soit incluse à terme dans le projet d'établissement.

7. Budget

Coût du projet 2014-2015	2550 €, soit 2350 € (prestations, animations, formations) et 200€ (forfait déplacements)
Subsidiation Fondation Bernheim	- 1150 € / école
Subsidiation si formations prises en charge par le Cecp, Cecafof ou autres	- 1200 € / école
Coût pour l'école	200€ , soit une économie de 2350 € pour les écoles sélectionnées

N.B. : Possibilité pour les écoles de chercher des sources de financement supplémentaires, des pistes peuvent être proposées par l'Université de Paix asbl

Si ce descriptif vous a convaincu de postuler pour l'appel à candidature « Le harcèlement : nous voulons que ça s'arrête ! » et que vous remplissez les conditions, complétez le formulaire en ligne sur www.universitedepaix.org/ados pour le **31 janvier 2014 au plus tard**. Vos réponses nous seront automatiquement envoyées par mail, et vous recevrez une copie.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également envoyer ces informations à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées ...

Des **questions** ? Alexandre Castanheira, Coordinateur du pôle Adolescents, vous répond au 081/55.41.40 (secrétariat) ou à a.castanheira@universitedepaix.be